



Bureau de la concurrence
Canada

Competition Bureau
Canada

Canada

Renforcement de la concurrence

Une année marquante

Rapport annuel 2023-2024

Cette publication n'est pas un document juridique. Elle renferme, à titre de référence, des renseignements d'ordre général. Pour en savoir plus, veuillez vous reporter au texte des lois ou communiquer avec le Bureau de la concurrence.

Pour obtenir des renseignements sur les activités du Bureau de la concurrence, veuillez vous adresser au :

Centre des renseignements
Bureau de la concurrence
50, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 0C9

Téléphone : 819-997-4282
Téléphone (sans frais au Canada) : 1-800-348-5358
ATS (pour les personnes sourdes et malentendantes) : 1-866-694-8389
Télécopieur : 819-997-0324
Site Web : www.bureaudelaconcurrence.gc.ca

Pour obtenir cette publication sous une autre forme, veuillez communiquer avec le Centre des renseignements du Bureau de la concurrence aux numéros indiqués ci-dessus.

Cette publication est également offerte en ligne :

<https://bureau-concurrence.canada.ca/comment-nous-favorisons-concurrence/education-sensibilisation/renforcement-concurrence-annee-marquante>

Autorisation de reproduire

À moins d'indication contraire, l'information contenue dans cette publication peut être reproduite, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission du Bureau de la concurrence, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que le Bureau de la concurrence soit mentionné comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec le Bureau de la concurrence ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne : www.ic.gc.ca/demande-droitdauteur ou communiquer avec le Centre de services aux citoyens d'ISDE aux coordonnées ci-dessous.

Centre de services aux citoyens d'ISDE

Innovation, Sciences et Développement économique Canada
Édifce C.D.-Howe
235, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0H5
Canada

Téléphone (sans frais au Canada) : 1-800-328-6189
Téléphone (international) : 613-954-5031
ATS (pour les personnes sourdes et malentendantes) : 1-866-694-8389
Les heures de bureau sont de 8 h 30 à 17 h (heure de l'Est)
Courriel : ised-ised@ISED-ISDE.gc.ca

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2024.

N° de catalogue lu50F-PDF
ISSN 2561-4681

Date : 2024-10-30

N.B. Dans cette publication, la forme masculine désigne tant les femmes que les hommes.

Also available in English under the title *Empowering Competition: A Landmark Year – 2023-24 Annual Report.*

Message du commissaire



J'ai le plaisir de présenter le Rapport annuel du Bureau de la concurrence pour 2023-2024, une année charnière pour la politique de la concurrence et l'application de la loi. Nos réalisations présentées dans le présent rapport s'inscrivent dans notre objectif de devenir un organisme de la concurrence de calibre mondial, qui est à l'avant-garde de l'économie numérique et qui favorise une culture axée sur la concurrence au Canada.

En ce qui concerne l'application de la loi, nous avons continué à prendre des mesures dans des secteurs de l'économie importants pour les Canadiens et les Canadiennes, tels que l'épicerie, le divertissement, les carburants au détail, les infrastructures et les géants de la technologie. Notamment, cette année a été marquée par l'amende la plus élevée imposée par un tribunal canadien pour entente de fixation des prix à ce jour à l'encontre de La Boulangerie Canada Bread, Limitée pour son rôle dans un arrangement de nature criminelle qui a eu pour effet d'augmenter le prix du pain. Nos enquêtes sur le truquage d'offres et l'abus de position dominante ont protégé l'intégrité d'un marché concurrentiel et nos examens des fusions ont préservé la concurrence dans plusieurs industries.

Du côté de la promotion, le gouvernement du Canada a apporté d'importantes modifications à la *Loi sur la concurrence* dans le cadre de ses efforts continus visant à moderniser le droit canadien de la concurrence. Cela fait suite à des années de promotion de notre part. Les modifications nous donnent de meilleurs outils pour prendre des mesures d'application de la loi et protéger la concurrence afin que les Canadiens et Canadiennes puissent bénéficier de prix plus bas, de meilleurs services et d'un plus grand choix.

Nous avons organisé notre sommet annuel de la concurrence, regroupant des spécialistes pour discuter de l'importance d'une approche pangouvernementale de promotion de la concurrence.

Cette année, nous avons formulé des recommandations et présenté des mémoires pour renforcer la concurrence dans plusieurs secteurs. Nous avons publié un rapport intitulé « Le Canada a besoin de plus de concurrence dans le secteur de l'épicerie », qui contenait d'importantes recommandations pour augmenter la concurrence dans le secteur. Nous avons publié un important article de recherche traitant de l'analyse de l'intensité concurrentielle au Canada, intitulé *La concurrence au Canada de 2000 à 2020 : Une économie à la croisée des chemins*. Nous avons également participé à des instances réglementaires sur la concurrence dans le domaine des services Internet de gros. Nous avons également joué un rôle actif au sein du Parlement, le Bureau ayant comparu devant sept comités différents de la Chambre des communes et du Sénat.

Afin d'aider les entreprises canadiennes à se conformer à la *Loi sur la concurrence*, nous avons lancé le nouveau Carrefour de la conformité, l'endroit où les entreprises de toutes tailles peuvent comprendre comment rester du bon côté de la loi.

Cette année a été dynamique pour nous. Nous sommes fiers du travail que nous avons accompli au sein de notre organisation et des partenariats que nous avons établis. À l'avenir, nous nous engageons à utiliser les outils à notre disposition pour promouvoir et protéger la concurrence dans l'ensemble de l'économie au profit de toute la population canadienne.

Matthew Boswell,
commissaire de la concurrence

À propos du Bureau

Nous sommes un organisme indépendant d'application de la loi qui protège la concurrence et en fait la promotion au bénéfice des consommateurs et des entreprises du Canada. Notre siège social est situé dans la région de la capitale nationale et nous comptons des bureaux régionaux à Montréal, Toronto et Vancouver.

Gatineau



Montréal



Toronto



Vancouver



Responsabilités

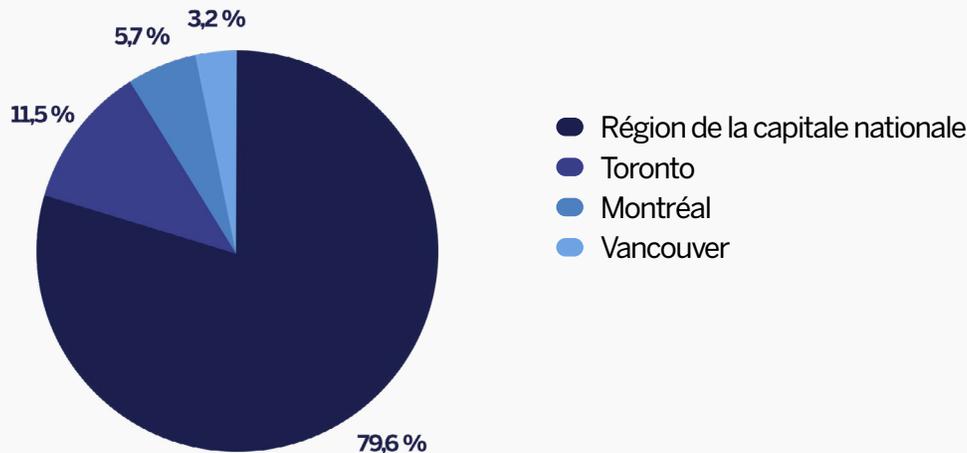
Dirigés par le commissaire de la concurrence, nous assurons et contrôlons l'application de la *Loi sur la concurrence*, de la *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation* (sauf en ce qui a trait aux aliments), de la *Loi sur l'étiquetage des textiles* et de la *Loi sur le poinçonnage des métaux précieux*.

Budget et personnel

Au cours de l'exercice 2023-2024 (du 1er avril 2023 au 31 mars 2024), nous disposons d'un budget de fonctionnement annuel de 71 365 658 \$¹ et d'un effectif de 422 employés à temps plein. L'annexe A de ce rapport présente des données financières plus détaillées.

Employés à temps plein par région

Au 31 mars 2024



Vision et priorités

Notre [Vision stratégique pour 2020-2024](#) est d'« Être un organisme de la concurrence de calibre mondial, qui est à l'avant-garde de l'économie numérique et qui encourage une culture de concurrence au Canada ». Nos priorités annuelles, telles qu'elles figurent dans notre Plan annuel 2023-2024 : [Faire progresser la concurrence pour tous les Canadiens](#) :

- Protéger les Canadiens grâce à l'application de la loi
 - Utiliser tous les outils mis à notre disposition pour prévenir, détecter et traiter les activités anticoncurrentielles. Appliquez les principes de concurrence inclusive pour s'assurer que nous faisons ce travail au nom de tous les Canadiens.
- Promouvoir la concurrence au Canada
 - Encourager les décideurs politiques et les organismes de réglementation à adopter des politiques favorables à la concurrence qui stimulent la croissance économique inclusive du Canada.
 - Promouvoir une plus grande concurrence dans les secteurs qui importent aux Canadiens en ce moment.
 - Approfondir les relations internationales et nationales et en établir de nouvelles.
 - Étendre nos efforts de sensibilisation et de promotion pour atteindre un public plus large et plus diversifié d'entreprises et de consommateurs canadiens.

¹ Le Bureau a perçu des frais d'utilisation de 18,4 M\$ (soit 18,4 M\$ provenant des préavis de fusion et des certificats de décision préalable, et 22 000 \$ d'avis écrits).

- Investir dans notre organisation
 - Placer la santé et la sécurité des employés au premier plan pour favoriser la diversité, l'innovation et le travail d'équipe.
 - Parvenir à une plus grande réconciliation, équité, accessibilité, diversité et inclusion dans l'ensemble de notre organisation.
 - Veiller à ce que nos capacités et compétences s'adaptent aux nouvelles pratiques, mesures d'application de la loi et technologies commerciales.
 - Moderniser nos systèmes et nos procédures afin de soutenir l'innovation et de nous adapter à l'ère numérique.

Le Bureau en chiffres

Fusions

200 examens de fusions commencés

190 examens de fusions terminés

97,5 % des fusions non complexes examinées selon la norme de service

92,5 % des fusions complexes révisées conformément à la norme de service

Affaires d'application de la loi non liées aux fusions

56 enquêtes commencées

22 concernant les cartels

18 concernant les pratiques commerciales trompeuses

16 concernant les pratiques monopolistiques

56 enquêtes fermées

35 concernant les cartels

13 concernant les pratiques commerciales trompeuses

8 concernant les pratiques monopolistiques

Résultats de l'application de la loi (fusions et non liées aux fusions)

- 8** consentements enregistrés
- 8** autres instruments de règlement
- 3** plaidoyers de culpabilité
- 51 960 000 \$** d'amendes

Plaintes et demandes de renseignements

- 5 113** plaintes reçues
- 3 134** questions reçues
- 481** informations reçues par l'intermédiaire de la Ligne antifraude pour les contrats fédéraux

Sensibilisation

- 916 711** consultations du site Web
- 103** publications
- 147** présentations et discours

Promotion

- 1** étude de marché réalisée
- 7** comparutions devant des comités du Parlement
- 12** présentations aux organismes de réglementation

Donner suite à nos priorités

Utiliser tous les outils mis à notre disposition pour prévenir, détecter et traiter les activités anticoncurrentielles. Appliquez les principes de concurrence inclusive pour s'assurer que nous faisons ce travail au nom de tous les Canadiens.

- 8** accords de consentement déposés auprès du Tribunal de la concurrence
- 5** ordonnances obtenues aux termes de l'article 11 de la *Loi sur la concurrence*. L'article 11 accorde au commissaire le droit d'obtenir des renseignements de personnes qui détiennent ou détiennent vraisemblablement des renseignements concernant une affaire qui fait l'objet d'une enquête en s'adressant au tribunal.
- 4** ordonnances de communication en vertu du *Code criminel du Canada*
- 3** enquêtes ayant donné lieu au dépôt d'accusations

Montant total des amendes infligées

Entreprises : 51 960 000 \$ | Particuliers : 12 866 \$

Encourager les décideurs politiques et les organismes de réglementation à adopter des politiques favorables à la concurrence qui stimulent la croissance économique inclusive du Canada.

- 7** comparutions devant des comités du Parlement
- 12** présentations aux organismes de réglementation
- Plus de 50** recommandations formulées pour modifier la *Loi sur la concurrence*

Sommet canadien de la concurrence

Tenu : 5 octobre 2023

Promouvoir une plus grande concurrence dans les secteurs qui importent aux Canadiens en ce moment.

147 présentations et discours

103 publications

2 785 participants aux présentations sur la conformité offertes par le Bureau

10 interventions de promotion

Secteurs notables couverts

Épicerie de détail | Marché de gros de l'Internet

Approfondir les relations internationales et nationales et en établir de nouvelles.

29 réunions et ateliers avec des organismes multinationaux

4 projets de soutien technique, voyages d'étude, d'échanges et séances d'information avec des organismes d'application de la loi, des autorités du domaine de la concurrence et des organisations multilatérales de l'étranger

45 réunions officielles avec des cadres supérieurs du Bureau et des organismes internationaux d'application de la loi

Nous avons fondé conjointement le Forum canadien des organismes de réglementation numérique, un partenariat avec le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes et le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada.

Nous avons continué à gérer conjointement le Centre antifraude du Canada avec la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et la Police provinciale de l'Ontario (PPO).

Étendre nos efforts de sensibilisation et de promotion pour atteindre un public plus large et plus diversifié d'entreprises et de consommateurs canadiens.

47 présentations sur le truquage d'offres

5 194 participants aux présentations sur le truquage d'offres

Nous avons publié des lignes directrices concernant les nouvelles modifications apportées à la *Loi sur la concurrence*.

Nous avons lancé notre nouveau [Carrefour de la conformité](#).

Placer la santé et la sécurité des employés au premier plan pour favoriser la diversité, l'innovation et le travail d'équipe. Parvenir à une plus grande réconciliation, équité, accessibilité, diversité et inclusion dans l'ensemble de notre organisation.

83 % de toutes les mesures de dotation prises en 2023-2024 ont donné la priorité au recrutement de candidats issus des communautés sous-représentées.

Nous avons eu recours à des interprètes en langue des signes, à des transcripteurs et à des services de traduction numérique pour assurer l'accessibilité des réunions et des événements à plus grande échelle.

Nous avons offert des sessions de formation au sein du Bureau pour promouvoir l'importance d'instaurer un environnement de travail sécuritaire.

Veiller à ce que nos capacités et compétences s'adaptent aux nouvelles pratiques, mesures d'application de la loi et technologies commerciales. Moderniser nos systèmes et nos procédures afin de soutenir l'innovation et de nous adapter à l'ère numérique.

L'expansion de la Direction générale de l'application numérique de la loi et du renseignement (DGANLR) nous a mieux équipés pour les défis et les complexités de l'ère numérique.

En collaboration avec nos partenaires du Forum canadien des organismes de réglementation numérique, nous avons organisé une Série de conférences sur l'IA en huit parties qui comprenait des présentations d'universitaires et d'experts de l'industrie de renommée internationale.

Protéger les Canadiens et Canadiennes grâce à l'application de la loi

Réforme de la *Loi sur la concurrence*

Le 15 décembre 2023, d'importants changements à la Loi sur la concurrence sont devenus loi avec l'adoption du projet de loi C-56, « *Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur la concurrence* ». Voici ce qui a changé depuis [l'adoption de ces modifications](#) :

1. Études de marché : Nous avons maintenant plus de pouvoir pour recueillir des renseignements dans le cadre de ces études, ce qui nous aide à comprendre le fonctionnement de la concurrence sur des marchés spécifiques et à formuler des recommandations aux décideurs.
2. Fusions : La « défense » fondée sur les gains en efficacité a été abrogée. Cela a mis fin à un cadre qui permettait à certaines fusions anticoncurrentielles de s'effectuer;
3. Collaborations avec des concurrents : L'étendue a été élargie pour que davantage de collaborations entre entreprises soient susceptibles d'examen;
4. Abus de position dominante : La capacité à prévenir les abus de position dominante a été renforcée.

Nous sommes heureux que ces changements reflètent certaines de nos recommandations sur la façon d'améliorer les lois canadiennes sur la concurrence. Ces changements devraient aider tant les consommateurs que les entreprises, représentant un progrès notable dans la création d'un Canada plus concurrentiel.

Mettre à jour les lignes directrices afin d'assurer la transparence

En juin 2022, des modifications importantes ont été apportées au cadre de la *Loi sur la concurrence* pour l'abus de position dominante. En réponse, nous avons publié un nouveau [Bulletin](#) en octobre 2023 aux fins de consultation publique. Ce bulletin vise à aider le public à comprendre ces modifications.

Les [modifications apportées à la Loi sur la concurrence](#), qui sont entrées en vigueur en juin 2023, comportaient des articles relatifs aux accords de fixation des salaires et de non-débauchage. Nous avons consulté les citoyens et avons publié une série de [lignes directrices sur l'application de la loi](#) pour expliquer l'approche du Bureau concernant l'application de ces nouvelles dispositions.

Notre travail, qui consiste à aider les Canadiens à comprendre les effets des récentes modifications apportées à la *Loi sur la concurrence*, se poursuivra.

Une approche proactive en ce qui concerne l'application de la loi

Nous sommes souvent avisés des questions liées à la concurrence sous forme de plaintes. Le [formulaire de plainte](#) sur notre site Web est disponible pour tous les membres du public qui sont témoins de problèmes liés à la concurrence ou qui en soupçonnent l'existence. Dans le cas des fusions, les transactions doivent faire l'objet d'un avis. Toutes les parties qui proposent une transaction de

fusionnement ayant atteint le seuil financier déclencheur et qui ne sont pas exemptes de déclaration doivent nous informer de leur accord prévu. Cela dit, nous adoptons également une approche proactive au chapitre de l'application de la loi.

Dans le but de moderniser notre approche en matière d'application de la loi sur la concurrence, nous avons élargi nos activités de collecte de renseignement. Mais surtout, nous avons accompli cela en centralisant une grande partie de nos opérations de renseignement au sein de l'unité centrale du renseignement de la Direction générale de l'application numérique de la loi et du renseignement. Les capacités d'autres unités de renseignement du Bureau, comme celles de notre unité du renseignement et de la réception de cas monopolistique, ont également été améliorées.

L'Unité du renseignement et des avis de fusion est responsable de notre travail proactif de fusion. L'unité détecte et examine les fusions qui ne respectent pas les exigences en matière de soumission d'avis au Bureau avant qu'elles ne soient conclues. Bien que leur valeur financière puisse être plus petite, ces fusions peuvent tout de même nuire à la concurrence. Ces efforts proactifs viennent grandement appuyer notre travail sur les fusions qui respectent les seuils au-delà desquels une transaction doit faire l'objet d'un avis.

Examens des fusions

Promouvoir l'équité

Depuis longtemps, nous nous efforçons à protéger la concurrence sur les marchés liés à l'énergie au Canada. En 2023-2024, nous avons examiné un accord proposé où Shell Canada prévoyait d'acheter 56 stations-service de Sobeys dans l'Ouest du Canada. Notre analyse a révélé que cet accord pourrait nuire aux Canadiens dans trois marchés différents en Colombie-Britannique et en Alberta. Nous avons eu des préoccupations similaires à Picton et à Chatham en Ontario, lorsque Global Fuels Inc. prévoyait acquérir 241 emplacements de vente au détail de carburants appartenant à Greenergy. Ces préoccupations ont été réglées par les ententes conclues avec les entreprises ([Shell](#) et [Global Fuels](#)) afin de protéger la concurrence dans ces marchés.

Nous avons également examiné l'approvisionnement de combustibles de chauffage portatifs dans le nord de l'Ontario dans le cadre de notre enquête sur l'acquisition par Supérieur Plus Corporation de Certarus Ltd. Notre enquête a révélé que l'accord se traduirait par des prix plus élevés en raison du nombre limité de fournisseurs sur le marché et de la difficulté pour les nouveaux fournisseurs d'accéder au marché. Pour résoudre nos préoccupations, Supérieur Plus [a convenu](#) de vendre huit centres de distribution de propane dans le Nord de l'Ontario à un acheteur indépendant approuvé par le commissaire.

Achat de HSBC Canada et dynamiques bancaires

En réponse à l'intention de la Banque Royale du Canada d'acquérir HSBC Canada, nous avons publié un [Rapport au ministre des Finances](#) avec notre évaluation indépendante des effets potentiels de la transaction sur la concurrence. Le rapport soulignait l'importance du maintien d'une saine concurrence dans le secteur bancaire. Même si nous avons constaté que la fusion n'aura

vraisemblablement pas pour effet de nuire considérablement à la concurrence, nous avons déterminé qu'elle entraînerait une perte de rivalité entre la Banque Royale du Canada et HSBC Canada. Nous avons également constaté que les marchés bancaires étaient concentrés et que l'entrée de nouveaux concurrents serait difficile.



Protéger la concurrence dans les services de gestion des déchets pétroliers

Nous avons [contesté la fusion](#) de Secure Energy Services et de Tervita Corporation. Ces entreprises étaient les deux plus importants fournisseurs de services de gestion des déchets pétroliers dans le bassin sédimentaire de l'Ouest canadien. La perte de rivalité entre ces deux entreprises aurait vraisemblablement pour effet que les producteurs de pétrole et de gaz dans 143 marchés paient des prix plus élevés et subissent une baisse de la qualité du service. Le Tribunal de la concurrence a accepté nos constatations et a ordonné aux parties de vendre 29 installations à un tiers indépendant afin de préserver la concurrence. Secure Energy Services a décidé de porter ce jugement devant la Cour d'appel fédérale, qui était d'accord avec les représentations du Commissaire. La Cour suprême du Canada a refusé la demande de Secure d'un autre appel. Secure a finalement décidé de suivre l'ordonnance du Tribunal de vendre les 29 installations sur le marché de l'Ouest canadien.

Concurrence sur le marché du jouet au détail

En 2023, Mastermind Toys était sur le point de fermer ses portes avec des plans pour vendre l'entreprise à Toys R Us. Mastermind Toys et Toys R Us se livraient directement concurrence. Par conséquent, nous avons déterminé qu'il était nécessaire de solliciter des renseignements supplémentaires sur l'état de la concurrence prévalant dans le marché du jouet de détail auprès des parties à la fusion par le biais d'une demande de renseignements supplémentaires. Finalement, Mastermind et Toys R Us ont décidé d'annuler leur accord et Mastermind Toys a été vendu à un acheteur qui ne soulevait pas de préoccupations sur le plan de la concurrence. La concurrence a ainsi été préservée sur le marché.

Mesures d'application de la loi dans les secteurs clés

Enquête sur les pratiques de Google

Nous nous engageons à protéger la concurrence dans les marchés numériques. Nous [enquêtons](#) pour déterminer si Google s'est livrée à certaines pratiques qui nuisent à la concurrence dans l'industrie de l'affichage publicitaire en ligne au Canada. Cette industrie consiste en divers produits technologiques utilisés pour afficher des publicités lorsque les utilisateurs consultent des sites Web ou utilisent des applications. L'enquête visait initialement la publicité vidéo, mais s'est maintenant élargie pour examiner les façons dont Google pourrait nuire à la concurrence dans le domaine des services technologiques d'affichage publicitaire. En février 2024, nous avons obtenu une ordonnance judiciaire pour que Google nous fournisse les documents pertinents sur cette portée élargie.

Gérer l'indication de prix partiel dans la vente de billets

Nous avons enquêté sur [Cineplex](#) et [TicketNetwork](#) pour avoir induit les consommateurs en erreur au sujet du prix de leurs billets. Nous avons conclu que Cineplex génère des revenus importants en annonçant des billets de cinéma à un prix inférieur à celui que de nombreux consommateurs doivent réellement payer. Cela s'explique par le fait que l'entreprise ajoute des frais de réservation en ligne obligatoires au prix de billets achetés sur le site Web. Nous avons renvoyé cette affaire devant le Tribunal de la concurrence et avons demandé au Tribunal d'émettre à Cineplex une ordonnance visant à mettre fin à ce comportement, à payer une pénalité et à dédommager les clients touchés. Cette audience s'est terminée en février 2024 et nous attendons la décision du Tribunal.

Notre enquête sur TicketNetwork a révélé qu'ils induisaient leurs consommateurs en erreur concernant les prix. L'entreprise faisait de la publicité pour des prix inférieurs à ce qu'un consommateur pouvait obtenir. TicketNetwork a accepté de mettre fin à ce comportement, d'adopter et de suivre de nouvelles règles et a payé une amende de 825 000 \$. Ce résultat positif signifie plus de transparence et plus d'équité pour les consommateurs.

Fixation du prix du pain en gros

La Boulangerie Canada Bread, Limitée (« BCBL ») [a plaidé coupable à quatre chefs d'accusation de fixation des prix](#) pour son rôle dans un arrangement de fixation des prix, lequel a eu pour effet d'augmenter le prix du pain frais commercial vendu en gros. Cette reconnaissance de culpabilité s'inscrit dans le cadre de notre enquête toujours en cours au sujet d'allégations selon lesquelles des producteurs auraient fixé les prix en vue d'augmenter le prix du pain vendu en gros et au détail. À la suite du plaidoyer de culpabilité, BCBL a été condamnée à une amende de 50 millions de dollars par la Cour supérieure de l'Ontario. Il s'agit de l'amende la plus sévère imposée jusqu'à maintenant par la justice canadienne dans une affaire de fixation des prix. Nous continuons d'enquêter sur les allégations de fixation des prix visant d'autres entreprises, notamment Metro inc., Sobeys inc., La Compagnie Wal-Mart du Canada, Tigre Géant Limitée, et Aliments Maple Leaf inc. Cette enquête joue un rôle clé dans notre effort visant à donner la priorité à l'abordabilité pour les Canadiens.



Une frénésie de meubles

Dans le monde animé du commerce de détail, The Dufresne Group est reconnu pour ses ventes de meubles et d'appareils ménagers. Notre [enquête](#) a révélé que les prix de vente, qui semblaient être de grosses réductions, entraient en réalité en contradiction avec les articles relatifs aux pratiques commerciales trompeuses de la *Loi sur la concurrence*. Ils augmentaient les prix réguliers de certains articles, donc les rabais semblaient beaucoup plus intéressants qu'ils ne l'étaient réellement. De plus, ils ont dit que les rabais n'étaient disponibles que pour une courte période afin de vous inviter à effectuer vos achats sans tarder. Les indices d'urgence étaient faux, car les ventes se sont poursuivies après les dates limites indiquées. À l'issue de notre travail, The Dufresne Group a dû payer une sanction de 3,25 millions de dollars et s'est engagée à faire de la publicité légalement dorénavant.

L'accès des Canadiens à l'information digne de foi sur les prix est important et continuera d'être un domaine d'intérêt pour nous.

Assurer des assises solides pour les appels d'offres

Le truquage des soumissions pour des projets de travaux publics est un crime qui cause des dommages sérieux et nous travaillons très fort dans ce domaine. Nous avons agi contre [Inter-Cité Construction Ltée](#) parce qu'elle a truqué les contrats d'asphaltage octroyés par le ministère des Transports du Québec dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean dans la province de Québec. Un accord de règlement a été conclu et l'entreprise a été condamnée à payer une amende de 150 000 \$. Nous avons également enquêté sur [Construction DJL Inc.](#) et [Pavages Maska Inc.](#) pour avoir truqué des offres de contrats similaires du ministère des Transports du Québec dans la région de Granby, dans la province de Québec. Les entreprises se sont entendues sur un règlement et ont été condamnées à payer 1,5 million de dollars et 100 000 dollars respectivement.

Par ailleurs, [Teknika HBA Inc.](#) (maintenant appelée Les Services EXP Inc.) a conclu un règlement et s'est fait ordonner de payer 200 000 \$ pour leur rôle dans un stratagème de truquage d'offres entre 2004 et 2011 visant des contrats municipaux d'infrastructure dans les villes de Québec et de Montréal. Depuis 2019, les entreprises impliquées dans ce stratagème illégal se sont fait ordonner de payer près de 13 millions de dollars pour leur rôle respectif dans le stratagème de truquage des offres qui visait des contrats municipaux d'infrastructure dans la province de Québec à la suite de notre enquête, qui est toujours en cours.

Ce ne sont pas seulement les entreprises qui sont responsables des activités de truquage des offres. Les individus peuvent aussi être tenus responsables de leurs actes. Au cours de la dernière année, nous avons pris des mesures contre certaines personnes qui se sont livrées au truquage de soumissions pour des travaux de construction au Québec. [Deux individus ont été inculpés](#) en octobre 2023 en lien avec un complot présumé en vue de truquer des offres visant des travaux de construction sur l'autoroute 50 dans la région de Gatineau. L'audience préliminaire pour l'un des individus, Richard Labelle, est prévue pour novembre 2024. Dans le cadre d'une enquête distincte, deux cadres, [Marcel Roireau et Serge Daunais](#), ont été inculpés relativement à des allégations de truquages d'offres dans des contrats d'asphaltage octroyés par le ministère des Transports du Québec. Et enfin, dans une autre enquête, les procédures judiciaires sont en cours contre [André Côté et Patrice Mathieu](#), qui ont été accusés de complot pour truquage d'offres visant des contrats d'infrastructure de la Ville de Québec.

Nous sommes résolus à mettre fin au truquage des offres au Canada et nous continuerons de lutter contre ces pratiques.

Protéger la dynamique concurrentielle pour les agents immobiliers

En novembre 2023, une [entente](#) a été conclue afin de résoudre des préoccupations de l'Association des agents immobiliers des Territoires du Nord-Ouest (NWTAR). La NWTAR avait adopté un comportement anticoncurrentiel en refusant l'adhésion à des personnes qui cherchaient à faire concurrence à distance aux membres actuels de l'association. NWTAR a consenti d'accepter tous les membres qui respectent certaines modalités et de garantir un accès non discriminatoire au marché pour tout futur concurrent. Elle a également accordé l'adhésion à une société qui souhaitait concurrencer ses membres existants. Nous prenons au sérieux la protection du choix des consommateurs et nous sommes heureux d'avoir trouvé une solution favorable dans ce cas.

De plus, nous menons une [enquête](#) sur l'Association professionnelle des courtiers immobiliers du Québec pour avoir retenu des données d'une manière susceptible de nuire à l'industrie. Dans ce cas, nous avons obtenu de la Cour fédérale un arrêté sur la production de renseignements visant à évaluer plus en détail la conduite en cause. Nous avons également mené une enquête sur la Yukon Real Estate Association afin de résoudre des préoccupations concernant ses pratiques d'approbation d'adhésion.

Mises à jour sur la fraude d'annuaires d'entreprises en ligne

Les pratiques commerciales trompeuses dupent des Canadiens, ce que nous ne tolérons pas. En 2022, nous avons obtenu gain de cause dans le cadre d'un recours contre Terry Croteau pour sa participation à une fraude d'annuaires d'entreprises en ligne. À ce moment-là, Terry Croteau avait plaidé coupable à des accusations de fraude de plus de 5 000 \$, d'utilisation d'un document contrefait et de télémarketing trompeur. Le 28 avril 2023, [la Cour supérieure a prononcé sa peine](#), qui comprenait 30 mois de prison et le remboursement de 1,28 million de dollars. Ce résultat découle directement des efforts de notre enquête.

Répression de la collusion criminelle

À la suite de l'une de nos enquêtes, les entreprises de transport maritime japonaises [Nippon Yusen Kabushiki Kaisha et Kawasaki Kisen Kaisha, Ltd.](#) ont été condamnées par la Cour supérieure de l'Ontario à payer des amendes respectives de 1,5 million de dollars et de 460 000 \$ pour leur rôle dans un complot international en vue de réduire la concurrence dans le transport maritime de véhicules au Canada. Cette conduite est contraire aux dispositions de la *Loi sur la concurrence* relatives aux cartels. La lutte contre la collusion criminelle est une priorité absolue pour nous, car nous prenons très au sérieux le maintien de l'équité des marchés canadiens.

Renforcement de la promotion équitable

AmpMe Inc. est connue pour son application musicale au Canada et aux États-Unis. Une enquête du Bureau a révélé qu'AmpMe aurait acheté des critiques positives qui ont créé une impression générale fautive, en plus d'influencer le classement et la note globale de l'application sur la boutique virtuelle d'Apple aux États-Unis. Nous avons également établi que certaines indications faites par l'entreprise donnaient l'impression que son application était disponible gratuitement, alors qu'il s'agissait d'un essai gratuit limité. Nous avons conclu une entente avec AmpMe pour les 10 prochaines années.

Elle s'est engagée à mettre en œuvre un programme de conformité et a payé une sanction partielle de 310 000 \$, en satisfaction de la sanction imposée de 1 500 000 \$. Le fait de tromper les consommateurs est un problème que nous prenons très au sérieux, car les Canadiens doivent pouvoir faire confiance à la publicité et aux critiques pour prendre des décisions d'achat éclairées.



Nous avons également adopté une approche proactive à cet égard dans notre récente [alerte aux consommateurs et entreprises](#). Cette alerte invitait les entreprises à se méfier des employés qui publient des avis en ligne sans mentionner qu'ils travaillent pour l'entreprise. Même si un employé donne un examen honnête, il est trompeur de ne pas mentionner le lien avec l'entreprise. Les avis

honnêtes aident les consommateurs à faire des choix judicieux. Nous voulons donc protéger les consommateurs à cet égard. De plus, nous espérons que cette alerte aidera les entreprises à comprendre la *Loi sur la concurrence* et à s'y conformer. Nous nous engageons à mettre fin à ces pratiques et demandons aux Canadiens de signaler toute activité suspecte.

Promouvoir la concurrence au Canada

Sommet canadien de la concurrence

Chaque année, nous organisons un sommet pour discuter des enjeux importants relatifs au droit de la concurrence au Canada. L'automne dernier, plus de 500 personnes se sont réunies pour discuter avec des experts du Canada et des quatre coins du monde. Le sommet de cette année a mis l'accent sur les moyens de faire croître notre économie en examinant les considérations de principe qui accroissent la concurrence. Nous avons souligné l'importance de favoriser une approche pangouvernementale pour l'amélioration de la concurrence et des programmes qui la soutiennent. Vous pouvez trouver plus d'informations sur le sommet de 2023 dans notre [rapport en ligne](#).

Donner suite aux défis du secteur de l'épicerie du Canada

En 2022, les prix des produits d'épicerie ont augmenté à leur rythme le plus rapide en plus de 40 ans. En 2023, nous avons publié notre rapport [Le Canada a besoin de plus de concurrence dans le secteur de l'épicerie](#) qui met en évidence les conclusions de notre [étude de marché sur le secteur de l'épicerie de détail](#). Il examine l'état de la concurrence dans le secteur de l'épicerie et fait ressortir les obstacles à l'accroissement de la concurrence. Il explore également le potentiel des épiciers indépendants, des épiciers internationaux et des modèles d'affaires émergents, qui pourraient permettre d'offrir plus de concurrence, d'innovation et de choix aux consommateurs canadiens. En réponse à nos conclusions,

nous avons formulé quatre recommandations clés sur la façon d'améliorer la concurrence dans le secteur.

1. Créer une stratégie intergouvernementale pour soutenir l'arrivée de nouveaux types d'entreprises d'épicerie;
2. Favoriser la croissance des épiciers indépendants et l'entrée des épiciers internationaux;
3. Introduire des exigences accessibles et harmonisées en affichage de prix unitaire pour permettre aux consommateurs de prendre des décisions d'achat éclairées; et
4. Limiter l'utilisation des contrôles de propriété qui rendent difficile l'ouverture de nouvelles épiceries.

Alors que le coût de la vie augmente au Canada, les Canadiens voient comment la concurrence affecte les prix de manière directe. En agissant maintenant, tous les ordres de gouvernement peuvent aider le secteur de l'épicerie à devenir plus concurrentiel et abordable pour les Canadiens.

De grands espoirs pour la concurrence dans le marché de gros de l'Internet

Nous avons participé au récent [examen du cadre des services d'accès haute vitesse de gros](#) effectué par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). Dans le cadre de ce processus, nous avons soumis plusieurs [observations écrites](#) et avons participé à l'audience du CRTC sur cette question. Nos commentaires ont mis l'accent sur l'impact du cadre d'accès haute vitesse de gros sur la concurrence au fil du temps, entre autres choses. Nous saluons la décision du CRTC de procéder à la révision de ce cadre et nous attendons avec impatience leurs conclusions à ce sujet.

Engagement parlementaire

En 2023-2024, le Parlement du Canada s'est beaucoup intéressé au rôle de la concurrence dans plusieurs domaines. Il est important que nous parlions directement aux parlementaires en tant que responsables de l'application de la loi et défenseurs de la concurrence. Voici les comparutions que nous avons faites devant le comité parlementaire en 2023-2024 :

Date	Comité	Objet
1 ^{er} juin 2023	Comité permanent des pêches et des océans	Investissements étrangers et concentration des entreprises en matière de permis de pêche
6 novembre 2023	Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées	Incidence des technologies de l'intelligence artificielle sur la main-d'œuvre au Canada
20 novembre 2023	Comité permanent des finances	<i>Projet de loi C-56, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur la concurrence</i>

13 décembre 2023	Comité sénatorial permanent des finances nationales	<i>Projet de loi C-56, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur la concurrence</i>
8 février 2024	Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire	Stabilisation du prix des aliments
13 février 2024	Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique	Utilisation par le gouvernement fédéral d'outils technologiques permettant d'extraire des données sur des appareils mobiles et ordinateurs
26 février 2024	Comité permanent de l'industrie et de la technologie	Accessibilité et abordabilité des services sans fil et à large bande au Canada

Faire valoir l'importance d'un secteur financier plus concurrentiel

Nous étions heureux de soumettre notre [mémoire](#) en réponse à la consultation publique du ministère des Finances sur [le renforcement de la concurrence dans le secteur financier](#). Notre soumission a abordé les fusions bancaires et les rapports publics sur la concentration. Nous avons également formulé deux recommandations pour rendre le marché plus concurrentiel :

1. Adopter le plus tôt possible un cadre de services bancaires pour les gens;
2. Permettre la concurrence lors du changement de prêteurs hypothécaires sans simulation de crise au moment du renouvellement.

Assurer une saine concurrence dans le secteur financier canadien n'a jamais été un enjeu aussi important qu'aujourd'hui. Nous sommes heureux de voir le gouvernement travailler pour rendre les services bancaires davantage axés sur les consommateurs.

Promouvoir la conformité

En janvier 2024, nous avons lancé une nouvelle ressource en ligne, appelée le [Carrefour de conformité](#). Créé par notre unité de conformité, le Carrefour a comme objectif d'aider les entreprises à comprendre comment respecter les dispositions législatives canadiennes sur la concurrence. Il contient des renseignements sur :

1. Nos domaines d'application de la loi;
2. Nos conseils sur la manière de mettre en place un programme de conformité crédible et efficace; et
3. Notre guide sur la manière dont nous examinerons et évaluerons les programmes de conformité dans différents scénarios d'application de la loi.

Le Carrefour comprend également des ressources telles qu'une formation concentrée à rythme libre et une option permettant aux organismes de support aux entreprises de s'inscrire à une séance d'information gratuite avec nous. Le Carrefour est quelque chose que nous voulions créer depuis longtemps pour soutenir les entreprises et nous sommes très fiers de sa mise en œuvre réussie.

Nous avons aussi travaillé fort pour aider les entreprises à comprendre et à respecter la nouvelle loi sur les accords de fixation des salaires et de non-débauchage. Nous avons participé à un [balado](#) et avons créé un [module de formation en lien sur la conformité](#). Nous avons également participé à des activités de sensibilisation et avons donné des présentations sur ces sujets. La promotion de la conformité est un aspect primordial des efforts déployés par le Bureau pour protéger et promouvoir la concurrence au Canada.



Élargir notre champ d'action

Mesurer l'évolution de l'intensité concurrentielle au Canada

En 2023, nous avons insisté sur le fait que le Canada a besoin de plus de concurrence. En octobre, nous avons publié les conclusions d'une étude approfondie – La concurrence au Canada de 2000 à 2020 : Une économie à la croisée des chemins – qui fait état d'un déclin de l'intensité concurrentielle au Canada au cours des deux dernières décennies. Notre analyse a révélé que l'intensité concurrentielle a diminué au Canada au fil des ans.

Plus précisément, nous avons déterminé que :

1. La concentration a augmenté dans les industries les plus concentrées, et le nombre d'industries fortement concentrées a augmenté;
2. Les plus grandes entreprises subissent une concurrence de moins en moins rude de leurs concurrents de plus petite taille;
3. Moins d'entreprises sont entrées dans les industries dans l'ensemble, ce qui suggère que de nombreuses industries sont devenues moins dynamiques; et
4. Les profits et les marges ont tous deux augmenté dans l'ensemble, et ces augmentations étaient généralement plus importantes pour les entreprises qui réalisaient déjà des profits et des marges plus élevés.

Le rapport contribue au débat académique plus large sur la meilleure façon de mesurer et d'améliorer l'intensité concurrentielle. Nous continuerons à suivre le développement de la recherche dans ce domaine.

Récits du podium

Nous apprécions les possibilités de parler ouvertement avec les Canadiens. En 2023-2024, nous avons donné 147 présentations et discours sur une vaste gamme de sujets. Voici quelques discours remarquables prononcés par le commissaire Boswell.

Date	Événement	Objet
16 mai 2023	Conférence annuelle de la section canadienne de l'Institut International des Communications	Pourquoi la concurrence au Canada a besoin d'une urgente mise à niveau : <ul style="list-style-type: none">• Instaurer une culture de concurrence• Un organisme de la concurrence pour l'ère numérique• Modernisation de la <i>Loi sur la concurrence</i>

5 octobre 2023	Sommet canadien de la concurrence	<p><u>Une approche pangouvernementale de promotion de la concurrence :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les gouvernements de tous les paliers devraient adapter leurs politiques pour maximiser les avantages d'une forte concurrence
26 octobre 2023	Conférence d'automne de l'Association du Barreau canadien sur le droit de la concurrence	<p><u>Face à la rivière qui se divise : faire les bons choix pour la population canadienne :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Examiner nos performances en matière de concurrence • Réformer les lois régissant la concurrence au Canada • Obtenir des résultats pour toute la population canadienne

Aider la concurrence à demeurer concurrentielle

L'avenir s'annonce fascinant avec la Coupe du monde de la FIFA 2026, un événement qui sera coorganisé par le Canada, les États-Unis et le Mexique. La Coupe du Monde devrait générer une activité économique considérable; et, au Canada, cela comprend d'importantes sommes de fonds publics allouées à la tenue de l'événement. Par conséquent, pour nous, cela soulève des préoccupations à l'égard de la collusion. Nous avons été fiers d'annoncer notre partenariat avec la Division antitrust du département de la Justice des États-Unis et la Commission fédérale de la concurrence économique du Mexique en septembre 2023. Il sera important que les trois organismes d'application de la loi visant la concurrence collaborent pour détecter et décourager les comportements anticoncurrentiels par ceux qui chercheraient à se livrer à des actes illégaux liés à la Coupe du Monde de la FIFA 2026. À cette fin, le Bureau a mis en place une ligne de signalement numérique où les gens peuvent signaler des cas présumés de collusion. La ligne de signalement a pour objectif de déceler et d'enrayer les accords illégaux entre concurrents. Vous pouvez soumettre des dénonciations de façon anonyme par l'entremise de notre [site Web](#). Nous sommes ravis de ce projet et sommes impatients de travailler davantage avec nos partenaires.

Fournir de l'aide à l'Ukraine

Dans le cadre d'un effort mondial visant à appuyer la concurrence, nous avons travaillé avec le Service fiscal d'État de l'Ukraine. Le Service fiscal d'État de l'Ukraine a demandé de l'aide, car ils s'emploient à renforcer leurs marchés alors que le pays entre dans une phase de relèvement

et de reconstruction. Ils veulent contribuer à maintenir leurs marchés ouverts pour que les entreprises puissent se faire concurrence à l'avenir. Nous avons permis aux experts d'échanger de l'information sur de nombreux sujets, notamment le truquage des offres dans les marchés publics et les nouveaux outils pour évaluer le risque d'activités criminelles. C'est un privilège pour nous de collaborer avec le Service fiscal d'État de l'Ukraine afin de favoriser la concurrence en Ukraine.

L'évolution de la fraude

En mars 2024, le Mois de la prévention de la fraude a lancé sa 20e campagne. Le thème de cette année, « 20 ans de lutte contre la fraude : d'hier à aujourd'hui », aidait les Canadiens et Canadiennes à reconnaître l'évolution de la fraude au cours des années, de l'ère du télémarketing et du courrier, à celui des médias sociaux et de l'intelligence artificielle. Nous avons organisé la campagne de 2024, en collaboration avec la Gendarmerie royale du Canada et le Centre antifraude du Canada. Nous avons publié une alerte aux consommateurs intitulée [La montée de l'IA : la fraude à l'ère numérique](#) dans le cadre de la campagne.

Concurrence inclusive

Nous nous sommes associés à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour explorer le lien entre la concurrence et le genre. En plus d'appuyer des travaux de recherches innovants sur ce sujet et de présenter une synthèse des constatations provenant de sphères de politiques connexes, l'OCDE a publié le [Manuel pour un traitement inclusif du genre dans les politiques de concurrence](#). Ce manuel sert de guide pratique et fondé sur des données probantes pour aider les organismes de concurrence à appliquer une perspective sexospécifique à leurs travaux. Cela aidera les organismes à améliorer leur analyse, facilitera leurs enquêtes sur les cartels et optimisera leurs efforts de promotion. En collaboration avec Affaires mondiales Canada, nous avons également organisé une séance de discussion sur ce sujet lors des réunions de la Coopération économique Asie-Pacifique au Pérou. Nous sommes fiers de maintenir le rôle de chef de file du Canada dans ce domaine.



Protection des consommateurs à l'échelle mondiale

Nous sommes heureux d'annoncer que nous avons été choisis comme secrétariat de l'International Consumer Protection and Enforcement Network (ICPEN) et avons commencé dans ce rôle en janvier 2024. Ce groupe mondial est aussi un réseau international d'organismes d'application des lois et de protection des consommateurs de plus de 70 pays. La tâche de l'ICPEN est de favoriser une approche coordonnée et d'assurer une collaboration dans l'application des lois qui protègent les consommateurs du monde entier. Les participants partagent des informations sur les nouvelles tendances et les risques en matière de protection des consommateurs. Il s'agit également d'une occasion d'échanger des pratiques exemplaires.

Une source d'inspiration pour les jeunes

Depuis 2019, nous avons contribué à l'organisation du [Concours de plaidoirie Adam F. Fanaki en droit de la concurrence](#). Il s'agit d'un effort conjoint avec l'Association du Barreau canadien et le Tribunal de la concurrence. Cet événement a lieu chaque année et permet aux étudiants en droit canadiens de se pencher sur des questions de droit complexes et actuelles. Les étudiants reçoivent un scénario factuel et travaillent en équipe pour défendre leur cause devant un tribunal d'appel fictif. Cette année, le problème du concours était basé sur la fusion théorique de deux plateformes de rencontres en ligne. Les étudiants ont travaillé de chaque côté de l'appel interjeté à l'encontre de la décision fictive du Tribunal de la concurrence rejetant une demande en vertu de l'article 92 de la *Loi sur la concurrence*. Après avoir défendu leur cause, les étudiants ont reçu une rétroaction sur leur travail de la part de juges et d'avocats et de représentants respectés des forces de l'ordre. Le Concours de plaidoirie Fanaki constitue une excellente occasion d'apprentissage et offre aux personnes s'intéressant à une carrière juridique la chance de réseauter avec des professionnels du domaine. Nous apprécions la possibilité de montrer aux aspirants avocats à quel point une carrière en droit de la concurrence peut se révéler intéressante !

Mettre en évidence la collaboration internationale

En novembre 2023, le commissaire Boswell a prononcé un discours à l'occasion du Sommet regroupant les décideurs et les autorités de la concurrence du G7 à Tokyo, au Japon. Le Sommet mettait l'accent sur les problèmes pressants dans les marchés numériques comme l'intelligence artificielle. Il s'agit d'une discussion importante, car les autorités partout dans le monde tentent de trouver des solutions à l'expansion rapide de ce marché. Ce sommet a donné l'occasion aux organismes de concurrence de partager leurs connaissances au-delà de leurs frontières. Nous sommes reconnaissants des leçons que nous avons tirées de l'expérience et nous nous appuyerons sur notre travail auprès des partenaires à l'avenir.



Investir dans notre organisation

Une période occupée pour la Direction générale de l'application numérique de la loi et du renseignement

En 2022-2023, nous avons poursuivi la croissance de notre toute nouvelle direction générale, la Direction générale de la lutte contre la criminalité numérique et du renseignement (DGANLR). La DGANLR fournit une expertise en matière de pratiques commerciales numériques et met à profit ses compétences spécialisées, notamment pour la fonction de renseignement centralisée. La Direction fournit des conseils stratégiques aux équipes qui travaillent sur les dossiers civils et criminels.

Voici quelques exemples illustrant la croissance de la DGANLR :

1. L'unité de mesures correctives est maintenant impliquée dans tous les cas de fusion où des mesures correctives sont nécessaires;
2. L'unité d'introspection comportementale a été créée et dotée;
3. L'unité de données et d'analyse a élargi ses travaux en automatisant des processus comme le moissonnage du Web et en utilisant l'apprentissage automatique pour examiner et résumer des renseignements textuels;
4. L'unité du renseignement s'est concentrée sur l'augmentation de l'application proactive de la loi.

La DGANLR est au cœur de nos efforts visant à mieux nous outiller pour faire face aux défis et aux complexités de l'ère numérique. Grâce aux travaux de la DGANLR, nous avons publié un [document de travail](#) sur l'intelligence artificielle (IA). Il traite des marchés de l'IA, des technologies d'IA et de la façon dont l'IA pourrait influencer l'évolution de la concurrence. Nous avons également lancé une consultation publique pour en apprendre davantage. Nous voulons être prêts à résoudre les problèmes liés à la concurrence qui surviennent en raison de l'expansion de l'IA.

Un partenariat pour mieux servir les Canadiens

Les partenariats sont essentiels pour relever des défis à volet multiples comme l'économie numérique. Cette année, nous avons participé à la création d'un nouveau groupe appelé le [Forum canadien des organismes de réglementation numérique](#). Le Forum a été créé en juin 2023 en partenariat avec le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes et le Commissariat à la protection de la vie privée. Cette année, le commissaire Boswell a été le premier président du Forum. Le Forum permet aux trois organismes d'échanger des pratiques exemplaires, mener des recherches et des analyses de marché, et collaborer sur des questions d'intérêt commun comme l'intelligence artificielle et la portabilité des données. Le Forum a organisé une Série de conférences sur l'IA, où nos groupes ont pu se réunir virtuellement pour apprendre de spécialistes de l'IA. Ces séances sont un très bon exemple de la façon dont ce Forum nous aidera tous à apprendre et à nous améliorer. Le monde numérique évoluant si

rapidement, nous voulons nous assurer que nous sommes tous sur la même longueur d'onde. Nous nous réjouissons de faire fond sur les réalisations accomplies durant la première année d'existence du Forum.

Créer une équipe diversifiée et inclusive

Notre équipe de mise en œuvre du budget s'engage à appuyer notre vision stratégique. L'un des éléments clés est de nous assurer d'embaucher des employés ayant divers antécédents afin d'apporter des compétences et des perspectives diversifiées. En 2023-2024, l'équipe de mise en œuvre du budget a simplifié notre processus d'embauche afin d'accroître l'accès à une plus grande diversité de candidats. De plus, elle a amélioré notre [page de carrières](#). Des vidéos, des témoignages et un portail des postulants ont été ajoutés au site. L'engagement auprès des établissements d'enseignement postsecondaire a été accru pour recruter davantage de diplômés. Ces efforts témoignent du dévouement du Bureau pour créer une équipe talentueuse et inclusive au sein de notre organisation.

Un passage au langage clair

Nous avons fait un virage important afin de mettre l'accent sur la rédaction de nos communications dans un langage clair. Pendant trop longtemps, le droit de la concurrence était un sujet particulier auquel s'intéressaient les avocats et les économistes. Nous entendons changer la donne en éliminant l'obstacle de la langue que nous utilisons. Communiquer d'une manière claire et accessible avec le public favorise la transparence et la responsabilisation dans notre travail. Un langage clair encourage également le respect de la loi et permet aux gens de porter plainte contre des comportements anticoncurrentiels présumés. De plus, il favorise la sensibilisation aux enjeux importants qui pourraient toucher les consommateurs et les entreprises. Nous nous engageons à utiliser un langage clair et accessible dans la mesure du possible.



Annexe A

Aperçu financier

Ces tableaux donnent un aperçu de nos informations financières pour l'exercice 2023-2024.

Dépenses totales par direction générale		
Direction générale	% des dépenses totales	Dépenses par direction générale (en \$ CA)
Direction générale des fusions et des pratiques monopolistiques Comprend : Direction des fusions; Direction des pratiques monopolistiques	33,67	25 582 755,64
Direction générale des cartels et des pratiques commerciales trompeuses Comprend : Direction des cartels; Direction des pratiques commerciales trompeuses	26,01	19 766 843,55
Direction générale des services généraux Comprend : Direction de l'application de la loi; Direction des finances et de l'administration; Direction de la gestion des talents et du développement.	21,63	16 434 581,19
Direction générale de la promotion de la concurrence Comprend : Direction de l'analyse économique; Unité de la conformité; Direction des affaires internationales; Direction de la promotion, de la politique et de la planification; Direction des affaires publiques et de la sensibilisation	11,95	9 080 829,24

Direction générale de l'application numérique de la loi et du renseignement Comprend : Direction du renseignement; Direction de l'application numérique de la loi	3,93	2 990 110,06
Bureau du Commissaire	1,51	1 154 334,52
Services juridiques	1,27	965 171,19
Total	100,00	75 974 625,39

Total des dépenses de fonctionnement		
Catégorie	% du total des dépenses de fonctionnement	Dépenses de fonctionnement (en \$ CA)
Salaires	60,15	45 706 174,89
Toutes les autres dépenses	18,46	14 026 724,42
Services professionnels	14,73	11 194 144,55
Locations	2,37	1 800 844,24
Autres acquisitions de machines	1,60	1 218 956,87
Transports et communications	1,06	806 534,08
Information	0,92	701 025,67
Réparations et entretien	0,35	272 211,39
Services publics, fournitures et approvisionnements	0,25	197 009,33
Achat d'immobilisations	0,06	50 999,95
Total	100,00	75 974 625,39

Recettes par services

Type de frais de service	% des recettes totales	Recettes (en \$ CA)
Demandes de CDP* : non complexes	54,87	8 932 266,00
Dépôt d'avis de fusion et demande de CDP – complexes	23,24	3 783 141,17
Demandes de CDP : complexes	14,29	2 325 980,95
Dépôt d'avis de fusion et demande de CDP – non complexes	7,11	1 158 067,68
Numéros d'identification CA*	0,36	59 300,00
Avis écrits en vertu des articles 52, 52.01, 52.1, 53, 54, 55 et 55.1, des alinéas 74.01 (1) (a) et 74.01 (1) (c), des paragraphes 74.01 (2) et 74.01 (3) et des articles 74.011, 74.02, 74.04, 74.05 et 74.06	0,04	6 000,00
Avis écrits en vertu des articles 45 à 49, 79 et 90.1	0,09	15 000,00
Avis écrits en vertu de la partie IX	0,00	–
Avis écrits pour les organismes de bienfaisance	0,00	–
Avis écrits concernant toute autre disposition	0,00	–
Photocopies	0,00	–
Total	100,00	16 279 755,80

*CDP = certificat de décision préalable

*Numéro d'identification CA = un numéro d'identification à cinq chiffres précédé des lettres CA (ex. : CA00000)